

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois? } Il est indiqué, c'y devant au barrière 18^e

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis? } Point du tout.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? } Non plus.

c. Fondations? } aucune.

d. Caisses communales? } Elles fournissent cette école 100 Fr par année à part près.

e. Biens d'église? } Rien de tel.

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? } Pas du tout.

g. De biens-fonds? } On a dit, suivant une pose bien communau

h. Ou d'autres capitaux quelconques? } Point.

Combien chacun de ces objets va-t-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(5)

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(a) L'Ameau sous le nom de Port de Pully est à 10 minutes d'origine de l'école, il comprend 13 Maisons.

(b) Les Fermes du 1^{er} quart d'heure désignant les Moulins de la Baudette, les Maisons de Penn, Rosiaz, Pèreodette, Pierrefortay, & Mollierance, 12 Maisons.

(c) Le 2^{me} quart d'heure, n'en comprend qu'une = 1-

(d) Les Fermes dites Monts de Pully, comprennent 9 Maisons, les quelles se trouvent éloignées

à une lieue (& plus) du Village, ne peuvent envoyer leurs enfants aux écoles que lors qu'ils sont âgés de 14 à seize ans, sur tout en hiver que les chemins y sont peu praticables pour des jeunes enfants, les pères et les mères les ferment avant ce temps, selon leur capacité, il y en a ce pendant qui

(a) L'Ameau du Port 8 Écoliers } les envoyent quelques fois à des écoles

(b) Le premier quart d'heure 1- } plus à portée, comme à Sermont &c

(c) Le Second - - - 1- } Des Monts, aucun.

250 Joff.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines juf-
qu'à une lieue en circonference?

De L'audex 1/4 de lieue à Bully.
Lutry & Corsier 1/3.
Belmont 1/2.
Chally 1/3.
Lausanne 1/2.
Ouchy 1/3.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?
*Alphabet, Speler, lire, Reciter, Des
 Cantiques, des Psaumes, l'abrége du Catechisme d'Ostervald retouché,
 les prières requises, l'écriture, l'alphabetique, & la Musique vocale.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &
 combien dure-t-elle?
*On tient l'école toute l'année sauf deux
 vacances de quinze jours chacune la Moisson.
 La longueur des écoles est de trois heures le matin, et deux l'après midi,
 sauf des Jours à la St Martin, que celle du matin diminue d'une heure, &
 Livres élémentaires, lesquels sont en Suisse pour la plupart à Lausanne, on n'en fait qu'une
 usage? Palettes, Psaumes, Testaments, et Catechismes.*
- 7°. Durée de l'école chaque jour?
*Cinq heures durant cinq mois, et quatre le reste de
 l'année.*

- 8°. Préceptes & réglements, comment
 sont-ils observés?
*On s'efforce de s'y conformer pour tenir les écoles
 régulièrement et durant le temps prescrit. Mais il serait alors
 comme aussi de veiller sur les œuvres des enfants, que les pères & les mères
 fussent plus tôt pour envoyer leurs enfants, soit aux écoles, soit au Catechisme.*
- 9°. Les enfants sont-ils distribués ou
 classés?
*Ils sont placés selon leurs talents & Capacités, sans être
 proprement classés.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent?
 & de quelle manière?
*Par la suite d'une nomination faite par le Pasteur
 deux candidats, trouver les plus capables, dans un examen public.*
- b. D'où est-il?
De Bully même.
- c. Son nom
Jean Noé Raymondin.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il ins-
 tituteur?g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
 sa vocation précédente?h. Réunit-il à son office quelqu'autre
 fonction? quelles sont-elles?
Dans la belle saison il occupe quelques heures aux Ouvrages sus indiqués.

i. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

j. De Septante à Quatre-vingt douze, à forme du catalogue.

k. En hiver, } soit garçons ou filles. C'est lors de froids.

l. En été, } De vingt à quarante.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Aucun

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à
 ceux de l'église ou des pauvres?

Il n'y en a point.

e. Prix de l'école; paye-t-on pour y
 être admis, combien?

*Chaque écolier doit payer au bout de l'année un florin.
 La commune paye pour les pauvres.*

f. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
 vieux, ou délabré?

Le bâtiment pour l'école est vieux.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*Il n'y a qu'une seule chambre au plein pied fort humide,
 sans fenêtre, et dont la moitié est peu illuminée.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à
 l'école, l'instituteur loue-t-il peut-
 être sa maison, & à quel prix?

*Il loue à louer une peu loger pendant quelques années,
 à 60 florins par an, qui diminuit les petits bénéfices
 maintenant il est logé à sa maison propre.*

d. Qui est chargé de la maintenance
 de l'endroit où se fait l'école?

La Commune de Bully.

251

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

En Argent 405 florins, à titre de pension fixe et 40ff en place de cinq charcs de bois.

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Uniquement des rentes communales.

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

aucun.

b. Quelques sommes assignées & payées à l'école? *Il reçoit 25 florins, pour l'intérêt au 1% pour les 100 florins que l'ancien Gouvernement a délivré en capital à la Commune pour en payer l'intérêt au Régent au 3%.*

c. Fondations?

d. Caisses communales? *Outre les deux premiers articles, la Commune paie aussi quelques bouches par an pour chaque école pauvre; qui joint à ce que payent les autres écoles fait 80 fl. au plus, car ils ne paient jamais tous.*

e. Biens d'église? *Les autres écoles ont fait 80 fl. au plus, car ils ne paient jamais tous.*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *On n'en connaît pas.*

g. De biens-fonds? *Il joint un petit chênevier communal, qui vaut environ 10 florins par an, & une petite cave à la maison commune de 10 florins, par an.*

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Comme de 10 florins, par an.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, si les défenses resterent, n'étaient pas enfrangées, toucher, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Si les défenses resterent, n'étaient pas enfrangées, toucher, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoyer au préfet, dont quantité de pères & de mères négligent totalement leurs enfants, ou les envoient paître une ou deux heures, & brefs, et qui entraînent à leur suite quantité d'autres écoliers, pendant les heures destinées à l'instruction; alors ainsi abandonnés à eux-mêmes dans les deux tiers de l'annee (et souvent plus) il est fort difficile de faire de bons élèves.

Un 3^e inconvénient & fort considérable, est, que ni le Régent, ainsi que la Régente des filles, ne sont pas logés près des chambres d'écoles.

Peuille le Père des lumières, la Source des beaux arts & sciences, continue à répandre ses plus précieux dons sur tous nos sagess Conducteurs et Représentants, jusqu'à la postérité la plus éloignée.

Dully le 8^e Mars 1799. N. Reynaudin Instituteur.

(1)

252
253
Réponses aux questions de la présente Tableau par le
Citoyen George Meylan, 1^{er} Rég. des Ecoles de Châtel
de Lausanne
à l'ordre du Comité des Ecoles
Conservées au Muséum d'up

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1. Nom de l'endroit où est située l'école? *Lausanne Rue St Laurent.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Une Ville.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une Commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence appartient-il? *De Lausanne*

d. District *De Lausanne de la Section du 1^{er} Agent Obâppa*

e. Canton *Du Leman*

2. Eloignement des maisons appartenant au ressort de chaque école. *Les enfants qui composent la dite école viennent des divers quartiers de la ville & des environs, suivant le chiffre*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école. *Les villages, hameaux, fermes appartenant au ressort de chaque école.*

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?